

621

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 621 14 janvier 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
J. Cornuz

Durs et masqués

Reprenant une idée du radical Chevallaz, son pré-décesseur aux Finances fédérales, le conseiller fédéral Willy Ritschard, évidemment appuyé par la gauche, veut soumettre les placements fiduciaires à un mini-impôt anticipé de 5%. La majorité bourgeoise est divisée à ce sujet, comme on l'a vu lors du fameux vote à l'appel nominal de juin dernier (cf DP 597).

La commission du Conseil national n'a pas les mêmes doutes: la droite y forme un bloc cimenté, inébranlablement opposé à toute imposition spéciale des banques ou de leurs clients. Elle l'a encore signifié la semaine dernière, en demandant l'étude d'un nouveau projet, histoire de perdre, c'est-à-dire de gagner, six mois de plus.

Il faut dire que cette commission ne comprend que des durs, chez les radicaux comme chez les démocrates-chrétiens. On n'y trouve aucun de ceux qui ont osé voter l'entrée en matière en juin dernier (à part le président Cantieni et le Fribourgeois Zbinden). Ce n'est pas une punition, puisque la commission avait été formée bien avant, mais ça tombe bien...

Autre commission du Conseil national, et à peu près mêmes mœurs. Il s'agit là de surveillance des prix. L'initiative populaire des consommatrices bénéficie de l'appui des socialistes et des indépendants, tandis que le contre-projet du Conseil fédéral trouve dans les autres rangs une confortable majorité, même si elle ne fait pas le plein des voix de droite.

A première vue donc, le contre-projet, qui préconise une surveillance temporaire pour les temps

d'inflation insupportable, devrait l'emporter devant les Chambres. Rien n'est moins sûr cependant, car, même de cette mini-surveillance, beaucoup de radicaux, des membres de l'UDC, certains démocrates-chrétiens et les libéraux ne veulent pas entendre parler.

S'ils se démasquaient tout de suite, l'initiative, qui préconise une surveillance permanente à motivation « concurrentielle », pourrait se retrouver seule devant le peuple et les cantons.

Ce ne serait plus le péril du double « non », tellement redouté par la gauche; mais bien le danger du simple « oui », qui effraie la droite. Alors, on remet les masques et on attend que ça se passe.

HUMEURS

Les mots, la mémoire et les actes

Les commissions fédérales d'experts sont dans le système politique suisse des « caisses de résonance ». Finalement, elles renvoient, avec plus ou moins de bonheur, une tonalité ou un message déjà émis à d'autres niveaux, et particulièrement par des personnes directement concernées.

L'année 1981 a vu le succès des deux rapports sur la jeunesse publiés successivement par la Commission fédérale pour la jeunesse. Conformément au schéma classique, cette commission, emmenée par l'ancien chef scout et néanmoins conseiller administratif radical de la Ville de Genève, Guy-Olivier Segond, bien connu des téléspectateurs, s'est faite le relais sonore d'un « discours sociologique », à vrai dire battu et rebattu ces dix ou vingt dernières années dans les milieux dits spécialisés.

Deux données fondamentales soutiennent l'argu-

SUITE ET FIN AU VERSO

Les mots, la mémoire et les actes

mentation sur laquelle nous nous épargnerons de revenir en détail eu égard au battage déjà organisé autour des deux opuscules en question:

1. Une partie minoritaire de la jeunesse est malade d'une société trop rigide où le «vide existentiel» infeste la plupart des rapports humains et sociaux.
2. La thérapie à appliquer au malade est celle de la compresse bienveillante, entendez tolérance, dialogue, rappel de l'autorité fondée sur la confiance et la sécurité.

Le diagnostic (premier point) a été mené de manière très scientifique si l'on suit une liste (trop) impressionnante de sociologues, psycho-pédagogues et socio-analystes en cause.

DÉVIANCE

Sans aller plus loin, constatons que l'un des courants dominant la grande explication du phénomène «violence des jeunes» tient dans «une sociologie de la déviance».

C. Montandon esquisse la définition de ce courant¹: «Ses défenseurs mettent l'accent sur l'importance des processus de réaction sociale dans la définition des personnes ou des groupes déviants et sur les significations que donnent les individus à leurs actions. La déviance n'est pas considérée comme une donnée brute, mais comme un objet juridiquement et socialement construit.»

Et voilà la Commission fédérale pour la jeunesse embarquée dans cette galère-là; arguments et contre-arguments se suivent et se répondent, parfois nuancés, mais l'inspiration première est là, et bien précise.

Bref, la commission n'a pas fait œuvre d'innovation — loin de nous l'idée de le lui reprocher, du

reste; mais il faut bien fixer les enjeux — elle a simplement, et c'est son mérite propre, vulgarisé à l'intention du grand public un certain nombre de théories déjà anciennes.

A partir de là, quel résultat?

SIGNES

Une commission fédérale, fût-elle auréolée d'un succès de librairie, reste une commission fédérale. Mais il pourrait se produire, à l'échelon des milieux officiels helvétiques, un phénomène de réception, voire d'adhésion (on peut toujours rêver) à l'une ou l'autre des thèses avancées. Ce qui ne serait pas forcément un pas vers la solution avec un grand S, mais au moins le signe d'une certaine mobilité, à garder précieusement en mémoire.

Cela se traduirait, au mieux, pour des autorités communales zurichoises en particulier, par l'ouverture, non pas seulement d'un centre autonome, mais de plusieurs lieux d'accueil qui répondent enfin aux besoins d'une agglomération de plus d'un million d'habitants.

Cela se traduirait aussi par une politique de logement des jeunes qui soit moins obstinément centrée sur la rentabilité immédiate et plus ouverte à des solutions négociées. Que de place perdue en effet dans de vieux immeubles voués à la démolition et dans lesquels, moyennant un peu plus de tolérance, on trouverait quelques mètres carrés pour une classe d'âge qui par définition ne s'installe jamais.

ABSENCES

Mais au-delà des actes politiques ponctuels, favorables à la «jeunesse», et en vue desquels Guy-Olivier Segond s'est baptisé pompeusement «avocat de la jeunesse» (Radio romande, 10.1.1982), c'est la mémoire de la société, c'est notre mémoire à tous qui est en cause, en filigrane de toutes les interrogations.

Et pourquoi, pourquoi donc tous ces politiciens,

tous ces sociologues, tous ces professeurs ne parlent-ils que de la jeunesse et jamais de leur jeunesse à eux?

Produire un rapport sur la jeunesse comme un objet d'étude, une thèse sociologique, sans s'impliquer directement, sans dire ou laisser paraître quelles expériences celui qui parle ou écrit a emmagasinées entre quinze et vingt-cinq ans, cela ne reste qu'un beau discours, une bulle de savon sans rattachement organique. Passez à la casserole, Messieurs les politiciens, parlez-nous un peu de vous, radioscopie, vous qui avez l'ambition de parler des autres! Non pas pour qu'on vous juge, mais pour qu'on vous connaisse un peu et que vos mots prennent du poids. Impossible, peu rationnel, pas adapté à votre mission? Alors c'est peut-être que votre mission est impossible...

L'un des auteurs, pour ne pas dire le seul auteur, du deuxième rapport sur la jeunesse a bien senti cela, dans une sorte de «codicille» qu'il publiait dans le «Tages Anzeiger» du 5 décembre dernier. Voici ce qu'il nous confiait en introduction (Hans Peter Gschwend): «La plupart de ceux qui, nombreux, ont écrit à propos du mouvement des jeunes de 1980, se sont exprimé sur la jeunesse et la société, sur les politiciens, les parents, les maîtres, le béton, l'anonymat, les drogues et l'utopie, mais presque aucun n'a parlé de lui-même.»

Exact, M. H.P. Gschwend! Cette absence du sujet, cette invisibilité du «je», trop largement compensée par une sur-présence du «eux-les-jeunes», est à proprement parler disqualifiable.

Et pourtant, cette commission fédérale ne manque pas, avec le pasteur Maurice Graber par exemple, de solides gaillards pour dire par où ils sont passés. Alors pourquoi cette amnésie générale?

Faut-il être Rousseau ou Charles Péguy pour dire ce que fut le temps de ses vingt ans?

¹ Cahier n° 10 du Service de la recherche sociologique, Genève, mai 1975. «Socialisation et déviance» (page 5).

Bons offices à domicile

«Le Conseil fédéral est prié de présenter un projet en vue de rendre à notre diplomatie de bons offices — qui fonde notre politique extérieure — la place qu'elle occupait jusqu'ici sur la scène internationale, en lui donnant notamment les moyens matériels lui permettant de remplir efficacement sa mission dans le monde.» C'était le 8 octobre de l'année dernière et le conseiller national jurassien Gabriel Roy interpellait en ces termes l'Exécutif central, rappelant les massacres iraniens ou afghans, soulignant «l'image d'un pays aux traditions humanitaires disponibles et empressées». Actualité des «bons offices»: au moment où les «affaires» du Rassemblement jurassien rebondissent une fois de plus, jusqu'à porter le différend Roy-Béguelin devant les tribunaux (plainte pénale contre le second pour «atteinte à l'honneur»), pas besoin de franchir les frontières pour trouver un terrain d'exercice propice à redonner un deuxième souffle à cette grande tradition humanitaire.

REÇU ET LU

Presse jurassienne: le second souffle

Aujourd'hui comme hier, après l'indépendance comme avant, deux quotidiens se disputent la scène jurassienne. On peut penser qu'à Delémont, comme ailleurs en Suisse, un journal finira par prendre le pas sur l'autre, assumant en fin de compte le rôle de porte-parole régional (voyez par exemple l'ascension de la «Basler Zeitung» ou celle de la «Berner Zeitung») et payant le prix du premier rang par une mutation: abandon de toutes couleurs politiques trop prononcées pour une casaque de «quotidien indépendant et d'information».

L'heure n'est cependant pas encore à la neutralité, ni au «Démocrate» ni au «Pays», comme le note avec verve dans sa dernière livraison (N° 75) le mensuel du parti socialiste, «Le Peuple jurassien» (adresse utile: c. p. 122, 2800 Delémont).

Sous le titre «Parlons d'indépendance», on voit le «Démocrate», à «l'orientation systématiquement radicale» mettre en avant une rubrique «En toute liberté» qui permet à trois partis de rédiger chacun... trois articles par an «en s'abstenant de lancer des attaques contre les autres participants ainsi que contre les commentateurs qui s'expriment dans le «Démocrate» (extraits des dispositions convenues entre le quotidien et les partis). On voit également le «Pays», à la recherche d'un second souffle financier, engagé dans une vaste souscription auprès des paroisses catholiques du canton, sollicitées d'acquiescer des parts sociales. Avec les liens que cette quête implique pour un quotidien politique «qui ne s'affirme plus ouvertement catholique depuis quelques années».

C'est dans ce contexte que le Rassemblement jurassien tente de fortifier son audience, en donnant de nouveaux moyens — nouveaux collaborateurs bénévoles, engagement d'un journaliste professionnel à plein temps, Pierre Kolb, nouvelle présentation — au «Jura libre», devenu «Le Jura libre - Optique jurassienne» après la fusion récente entre ces deux organes autonomistes. Un pari partisan délicat — pas un mot des différends qui secouent le RJ dans le premier numéro de la nouvelle formule paru le 8 janvier dernier — la volonté d'animer journalistiquement la lutte pour l'indépendance dans le Jura «historique» tout entier (Moutier et environs devrait avoir sa chronique régionale, seule de son espèce, dans une publication dont l'information ne serait pas la vocation première), bref un journal de militants, avec tous les risques et les élans que cela suppose dans la durée.

Un dernier mot, puisque nous sommes dans le Jura. Glané dans ce même numéro du «Peuple

jurassien» cité plus haut: «Ne faudrait-il pas également réglementer les loisirs, pour éviter les surmenages et les accidents extra-professionnels? On peut en effet se demander si la manière d'utiliser les loisirs n'est pas, souvent, un facteur de fatigue plus pesant que le travail.» C'est la Chambre jurassienne du commerce et de l'industrie qui suggère cette réforme législative dans le cadre d'une consultation à propos d'une motion popiste réclamant la protection des travailleurs «contre les cadences de travail exagérées» (protection que ladite Chambre refuse, cela va sans dire). Sur cette lancée, on ne saurait trop conseiller l'installation d'une machine à pointer à domicile, spécialement réservée pour régler les cadences, entrées et sorties, le week-end.

THÉÂTRE ET INFORMATION

— Dans un secteur où les opuscules abondent, sans trouver le plus souvent le langage qui leur donnerait une audience véritable, un travail d'information qui mérite d'être souligné: le périodique publié par le Théâtre populaire romand, en marge de ses spectacles, bilans et prospective. A cet égard, le «journal» 142 qui vient de paraître, consacré à des «réflexions sur le théâtre et les jeunes», est exemplaire: une enquête méthodique et précise, menée non seulement sur les succès (nombreux) mais aussi sur les échecs, sans se perdre dans les mots, largement utilisable par d'autres théâtres, groupements concernés de près ou de loin (adresse utile: TPR, Léopold-Robert 83, 2300 La Chaux-de-Fonds).

— Dans le dernier numéro du magazine du «Tages Anzeiger», une enquête remarquablement documentée et incisive sur le coût de la médecine et son adaptation aux maladies actuelles. Et en prime, six pages succulentes sur les secrets de la religion brahmane tels qu'ils sont révélés dans des bandes dessinées indiennes.

Pas d'espèces, mais des Suisses

A la faveur des développements de l'informatique et du télétraitement, le marketing des banques, tout comme le service financier des PTT, s'affairent à populariser le trafic des paiements sans espèces, — en clair: les mouvements de fric sans argent.

La partie n'était pas gagnée d'avance dans notre pays: les Suisses aiment palper ce qu'ils «touchent», et toucher ce qu'ils dépensent. Il semble cependant que désormais les Helvètes aient été à leur tour gagnés — à quel prix? — par le goût des opérations abstraites, sans contrepartie monétaire visible.

On comptait ainsi 940 000 comptes de chèques postaux à fin 1980, année pendant laquelle ont été effectuées 556 millions d'opérations au débit et au crédit, soit un mouvement de fonds global de 1232 milliards de francs. La moyenne des avoirs en compte approche les dix milliards, — sur lesquels les PTT ne paient pas d'intérêt. Pour les banques, le nombre des opérations est beaucoup moins élevé, mais les mouvements représentent un montant global total double de celui des PTT.

Des deux côtés, le trafic sans espèces se développe rapidement, avec la multiplication des titulaires de comptes. Leur nombre a doublé aux ccp entre 1970 (421 000) et la mi-1979 (841 000); depuis lors, près de 150 000 nouveaux comptes ont été ouverts, le plus souvent par des particuliers.

Quant au nombre de comptes-salaires ouverts auprès des banques, il demeure inconnu, mais a sans aucun doute attiré aux guichets plusieurs centaines de milliers de nouveaux clients; lesquels se sont d'ailleurs révélés beaucoup moins intéressants que prévu: pas fous, ils ont touché l'intérêt, recouru aux services annexes (ordres de paiement,

etc.), sans toujours conclure d'autres affaires avec la banque!

Par la publicité ou par l'expérience (plus ou moins délibérément tentée), tout le monde connaît les avantages respectifs des comptes postal et bancaire. Mis à part l'universalité des guichets et les horaires d'ouverture, la palette des services offerts par les banques est plus large: outre les ordres de paiement, occasionnels ou permanents, elles proposent d'autres moyens de paiement sans espèces: carte accréditive Eurocard, acceptées dans plus de trois millions de magasins, restaurants, etc. du monde entier (y compris les pays de l'Est), les Eurochèques, utilisables pour le prélèvement ou le paiement sur tout le continent (id.), les chèques de voyage «Swiss Bankers» (SBTC), aussi universels que les American Express, et les distributeurs de monnaie Bancomat (qui correspondent aux appareils Postomat).

Tous ces moyens de paiement tendent à diminuer les mouvements d'espèces, et à les remplacer par des opérations où le règlement au comptant a longtemps été l'usage. Le gros argument de vente se rapporte évidemment à la sécurité ainsi accrue. Mais il faut bien voir que si le risque de vol est effectivement réduit, celui de l'erreur involontaire, ou de la manipulation criminelle, augmente en sens inverse: les écritures et les opérations effectuées par l'informatique, spécialement par télétraitement, n'offrent de loin pas des garanties d'exactitude à 100%.

SOPHISTICATION

Pour diminuer les risques, les PTT comme les banques ne cessent d'élaborer des systèmes de plus en plus sophistiqués, tels le projet APOCO (automatisation du service des chèques postaux) ou le système de transmission des données bancaires à l'échelle mondiale SWIFT.

A part cette émulation technologique, les PTT et les banques évitent de rivaliser sur le même terrain:

les postes ont renoncé à jouer le rôle de caisses d'épargne (comme elles le font en France notamment) et à émettre des chèques utilisables comme moyens de paiement dans les magasins par exemple. En contrepartie, les banques maintiennent le principe d'une rémunération (minime) des avoirs en comptes-courants et autres substituts des comptes postaux.

Au reste, le non-affrontement est complété par une véritable collaboration, tout juste limitée par «la sauvegarde des intérêts commerciaux et de l'autonomie de chaque partenaire».

COEXISTENCE PACIFIQUE

En effet, selon une convention passée à fin 1978 entre la Direction générale des PTT et l'Association suisse des banquiers, le trafic des paiements en Suisse doit être facilité par l'utilisation de documents et de supports de données également compatibles; les premiers doivent être «lisibles» et traitables par l'ordinateur, que celui-ci soit installé au centre de calcul électronique des PTT ou à celui des banques. Concrètement, cela veut dire rien moins que les bulletins de versement bleus (système BVR) doivent comporter en leur partie inférieure une ligne contenant des données susceptibles d'être lues optoélectroniquement et ensuite exécutées (inscriptions sur compte débiteur et créancier concerné) par la poste ou par la banque.

Centralisation parfaite, interconnexion totale, sacrifice sur l'autel de la rationalité suprême. La protection des données contre toute utilisation à des fins commerciales fait partie de la «concurrence pratiquée avec fair play».

Ainsi vont les PTT et les banques, saintement alliées dans le développement du trafic des paiements sans espèces.

De leur côté, les grands distributeurs préparent aussi l'avenir. La Migros, qui dispose de sa propre banque, sera la première dans la place. D'ici cinq ans, paraît-il. Grosse affaire à suivre.

La femme est aussi une personne

«La femme est aussi une personne». C'était en 1936 le titre d'un numéro de la revue *Esprit*. Quoi de plus banal? diront certains. L'homme est une personne et la femme, qui lui est semblable, est une personne aussi. Tout à fait logiquement. Une personne, c'est-à-dire un être doué d'autonomie, de désirs, qui peut faire des choix et en répondre. Dont le corps n'est pas à disposition d'autrui, fût-il son mari.

Les années trente, c'est vers cette période, justement (en 1929), qu'Adeline Favre commençait son travail de sage-femme en Valais.¹

Alors, à leur mariage, le curé disait aux femmes de faire «tout ce que leur mari voudrait. Par principe, le mari avait toujours raison, même s'il avait bu» (p. 38). Aussi, l'accouchement était une chose qui arrivait chaque année. On s'organisait, on faisait venir la sage-femme, on accouchait avec courage, sans se plaindre, sans crier, à part quelques cas terribles. «Dans l'un de ces cas, tout le village avait entendu et allait prier à l'église. (...) Maman racontait que pendant trois jours elle l'avait entendu crier. Toutes les femmes priaient pour que ça finisse» (p. 40). Constamment enceintes, chargées de marmaille, croulant sous les tâches quotidiennes, elles devaient être soumises à leur mari. Au nom d'une théologie de la nature dont on saisit mal les méandres: le plaisir (si naturel!) était un péché, la grossesse (si naturelle!) une impureté visible. «Au début [après 1940], à l'hôpital, les accouchements étaient considérés comme impurs par les sœurs, qui ne pouvaient y assister. C'était en lien avec leurs vœux» (p. 133). Ceux qui pratiquaient l'acte interrompu n'étaient pas absous par le prêtre... Pour l'Eglise, décidément la femme n'était pas une personne.

*

Adeline Favre a pris des notes sur les 8000 accouchements qu'elle a faits de 1929 à 1979, à domicile

d'abord, à l'hôpital ensuite. Elle raconte aussi son enfance, son temps d'étude à Genève, sa participation à la vie quotidienne des familles, aux fêtes des baptêmes, le passage des médications traditionnelles aux techniques nouvelles, du vélo à l'auto... Elle raconte comment son mari l'a aidée dans son activité professionnelle. Que d'enfants ont vécu, que de femmes ont survécu grâce à Adeline, accoucheuse, grâce à son savoir-faire, à ses qualités de cœur, à son dévouement au service de la vie. Un témoignage poignant et d'une richesse extrême sur la vie des gens dans des petites villes et des villages valaisans, en un temps tout proche de nous.

C. B.

¹ Adeline Favre, *Moi, Adeline, accoucheuse*. Documents mis au point par Yvonne Preiswerk, d'après le témoignage d'Adeline à ses nièces Marie-Noëlle Bovier et Pierrette Mabillard. Ed. d'En-Bas, 1981, 206 pp.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Bien de chez nous

Vous avez passé de bonnes fêtes? Moi, pas trop mal. A lire, comme de coutume.

Par exemple *L'Emposieu*, de Louis-Albert Zbinden, paru aux éditions «Mon Village», chez le paysan-écrivain-éditeur Albert-Louis Chappuis¹. Excellent! Je le dis avec un peu d'envie: l'auteur (connu entre autres par la série *Le Regard et la Parole*, qui passe à Sottens le samedi matin) me paraît avoir réussi ce que je rêvais de faire: un roman «populaire» au meilleur sens du terme — celui dont parle Diggelmann, lisible par un ouvrier, un paysan intelligent; celui dont Gotthelf a donné d'éminents exemples —; un roman policier, où les mobiles de l'assassin ne soient ni crapuleux (appât du gain), ni passionnels au sens habituel du terme (amour, jalousie, etc.).

L'Emposieu, qui se déroule quelque part du côté du Saut du Doubs, se lit... comme un roman! Mais c'est bien plus qu'un roman: par la qualité de l'écriture, par sa transparence, par la gravité des

problèmes soulevés, c'est-à-dire la Justice et la Violence; par l'art du récit et le sens du suspense, il prend place parmi les meilleurs romans de l'année, et parmi les meilleurs romans édités par Chappuis, qui en a publiés beaucoup, de hier et d'aujourd'hui — Rod, Urbain Olivier, mais aussi Besson, Layaz, Renée Molliet, et lui-même, A.-L. Chappuis. Lisez *L'Emposieu!*

* * *

Je me suis réjoui d'autre part en apprenant, grâce à *24 Heures* du 4 janvier, qu'un grand nombre de Romands figuraient dans la récente promotion d'officiers supérieurs de notre armée:

C'est ainsi que je lis les noms de MM. Albisser, Crippa, Etter, Scherrer, Abt, Greub, Ramseier, Hansjürg Ubersax, Wyler, Aebischer, Fridolin Hefti (qui fut sauf erreur mon élève au collège scientifique), Ackermann, Glauser, Mosimann, Vatter, Witz, Nussbaumer, Roethlisberger, Hurst, Kuhn, Schafroth, Wintereg, Pfeiffer, Schneider, etc., etc.

Je me suis réjoui: trente ans d'enseignement m'ont appris que la caractéristique numéro un du Vaudois — pour nous en tenir aux Vaudois — est de s'appeler Indermühl ou Müller, et de faire trois ou quatre ans d'allemand tout au long de son collège! Et la caractéristique numéro deux, en régression aujourd'hui du fait de la radio et de la télévision, d'avoir un accent vaudois irréprochable, nonobstant une maman qui ne parlera jamais le français convenablement.

Admirable puissance d'assimilation de ce pays! Au fait: les *Zwahlen* ne sont-ils pas parfois d'anciens *Chevallaz*? Ou les *Chevallaz* des *Zwahlen* camouflés? Sans compter les *Noverraz* (prononcez: *Novère*) et les *Von der Aa* (prononcez: *Fondère*)... Une chatte n'y reconnaîtrait pas ses petits. Quant à Dieu le Père, à moins de dons linguistiques exceptionnels, peu probable qu'il s'y retrouve.

Santé, MM. Graber et Ziegler; conservation, M^{me} Hersch!

J. C.

¹ Lire aussi DP 620. Décidément, L.-A. Zbinden fait l'unanimité! (Réd.)

Personnes âgées: l'hôpital refuge

Au-delà des divergences et de la polémique, le constat de la situation faite dans notre pays aux rentiers devient plus clair. Et c'est cela qui est primordial, finalement. Mise à jour des «poches de pauvreté» dans la prospérité helvétique, comme le dit Pierre Gilliland.

Dans cette perspective, l'émission de la TV suisse romande de dimanche passé, «Table ouverte», aura certainement contribué à sensibiliser l'opinion à un des enjeux fondamentaux de notre organisation sociale pour les décennies à venir.

Parler des personnes âgées, c'est aussi, inévitablement, parler du poids de la maladie, de l'hôpital, de tous les problèmes liés à l'accès aux soins. On l'a encore clairement vu à «Table ouverte». Dans la foulée des textes publiés dans ces colonnes (DP 613 à 614, puis plus récemment DP 619), quelques nouvelles précisions qui permettront de fixer les points de repère connus et de faire progresser la réflexion. (Réd.)

Rappel. Un rentier sur cinq est dans un état plus ou moins prononcé de dépendance physique. Le degré de dépendance est inverse du revenu. En effet, la proportion est voisine de deux sur cinq parmi les rentiers démunis, un sur dix parmi ceux qui sont bien situés économiquement¹. Six sur cent sont placés dans une institution. Mais liée étroitement à la dépendance physique, la fréquence de l'institutionnalisation est également inverse au revenu; en effet, la proportion est faible parmi les rentiers économiquement forts, tandis qu'elle atteint 15%

chez les démunis, et même un cinquième chez les plus pauvres (5% des revenus les plus bas). Certes, le vieillissement prononcé des rentiers démunis explique pour une part leur taux élevé de placement. Mais c'est souvent la pauvreté, et non la maladie ou la dépendance physique, qui conditionne une vie journalière précaire et qui engendre l'hospitalisation.

Il est vraisemblable que l'accès à l'hospitalisation ne souffre pas d'obstacles majeurs. Il n'en va pas de même pour l'accès au médecin, même pour les personnes assurées; outre le niveau culturel et les habitudes de faible consommation médicale des générations anciennes, le paiement de la franchise, surtout s'il doit être répété, peut représenter un obstacle.

FILIÈRES ONÉREUSES

En tout cas, l'inégalité est patente pour les soins à domicile (si l'on excepte des communes où un effort particulier a été entrepris), utiles et efficaces notamment pour les personnes âgées, dont la fréquence et la durée des maladies, ainsi que leur

chronicité, sont statistiquement plus fortes que chez les adultes: en effet, les prestations à domicile ne sont pas prises en charge par les caisses maladie, ou le sont à bien plaisir. Cela revient à pénaliser ceux qui se dévouent pour maintenir à la maison un proche malade.

En fait, le système de financement est une action médico-hospitalière en aval: elle intervient comme moyen de «réparation de la santé dégradée». Elle prend en charge les filières onéreuses, ce qui incite à l'hospitalisation ou au placement, non au maintien des malades dans leur cadre de vie habituel. Pourtant, comme une étude du Centre lausannois des soins à domicile le montre, le coût est nettement inférieur, grâce à l'aide de l'entourage notamment. Voici donc des modes de financement qui contribuent à grossir les dépenses dites de santé alors que montent les lamentations sur des coûts jugés exorbitants.

En fin de compte, le constat des inégalités cumulées de situation entre rentiers, avec ses implications évidentes dans le domaine de la santé, met en lumière l'urgence d'une politique de la santé diffé-

LE POIDS DE L'ASSURANCE-MALADIE

Un rentier aisé (profil correspondant aux 10% des revenus les plus élevés), vivant seul, et qui se serait assuré à son jeune âge, débourse environ 1/2% de son revenu pour payer le montant équivalant à une cotisation de base de l'assurance maladie. Le même montant représente 7 à 8% du revenu des rentiers démunis (profil des 10% des revenus les plus faibles). Pour un couple, il faut doubler ces proportions. En fait, la proportion est généralement plus forte: les vieux, lorsqu'ils sont assurés, ont établi tardivement

un contrat et doivent s'acquitter d'une somme nettement supérieure. C'est dire que de nombreux rentiers, s'ils ne sont pas aidés financièrement par des proches, par des institutions privées ou par les pouvoirs publics, ne sont pas en mesure de s'assurer ou s'exposent à une radiation de leur caisse-maladie, ou encore à un recours à une assistance. Pour des rentiers démunis, dont le revenu est de l'ordre de 700 francs par mois, le paiement de la cotisation d'assurance peut entrer en concurrence avec l'acquittement du loyer et l'achat de consommations vitales, telle la nourriture où ne figure que rarement la viande.

rente. L'objectif: agir «en amont» c'est-à-dire mettre en œuvre de véritables économies, impliquant par exemple l'abandon du recours systématique aux hôpitaux. Et là, à nouveau, la situation des rentiers est exemplaire. En clair, le placement en établissement médical et/ou social — indispensables pour certains vieillards — serait évitable pour d'autres si des mesures appropriées étaient prises et appliquées. Convergences des intérêts économiques bien compris et d'une politique sociale digne de ce nom.

LE TEST DE 1966

Illustration. En 1966, les admissions dans les homes de vieillards ont fortement diminué, ainsi que les cas d'assistance pour les personnes nouvellement placées. La raison directe est patente: en 1966, les rentes AVS ont été grandement améliorées; en outre, des prestations complémentaires ont été délivrées pour la première fois. Cette action matérielle, en amont, a mis en évidence un fait essentiel: de nombreuses personnes âgées se rendaient dans un home-refuge pour des raisons financières, et non pour des causes de dépendance physique ou de maladie.

VRAIES ÉCONOMIES

En fait, la précarité des conditions d'existence d'une proportion importante des personnes âgées (rappel: un rentier sur cinq de l'échantillon dispose de moins de 1000 francs par mois en 1976!) induit, selon toute probabilité, des institutionnalisations aujourd'hui encore.

D'où l'hypothèse suivante: une amélioration des revenus des personnes âgées les plus démunies limiterait les placements hospitaliers et sociaux, surtout si le réseau de soins et soutiens à domicile était renforcé. Le coût social supplémentaire de ces mesures serait largement compensé par l'économie en lits et l'économie en frais d'exploitation (et en

conséquence des subventions et/ou de la couverture des déficits des institutions par les pouvoirs publics).

Il conviendrait bien sûr de vérifier cette hypothèse, de chiffrer, sur la base d'un sondage, les coûts supplémentaires d'une part, les économies d'autre part. En admettant que l'économie soit identique au supplément financier, le solde quantitatif, égal à zéro dans ces conditions, n'est pas nul sur le plan qualitatif: un placement social évité est un progrès en qualité de vie, pour ceux qui veulent et ainsi pourraient rester à la maison.

Dernière remarque: il y a une hypocrisie sociale évidente à ne considérer les mesures de politique sociale qu'en termes de dépenses. Dans une optique comptable trop répandue, proche des «sous à court terme» et oublieuse de l'économie à long terme, le mieux-être d'une partie de la population et la justice sociale pèsent peu.

¹ Pour les ordres de grandeur, nous restons fidèles, bien entendu, à ceux détaillés dans ces mêmes colonnes (oct.-nov. 1981) et auxquels les lecteurs de DP sont maintenant familiarisés. Pour mémoire, Pierre Gilliland, dans son travail, analysait les situations des rentiers par «tranches» d'un dixième des cas considérés, des plus démunis (la «tranche» d'un dixième du bas de l'échelle) aux plus aisés (un dixième supérieur).

Glanures helvétiques

Coïncidence: au moment même où nous appelions à la rédaction d'un «vade-mecum» du migrant (DP 620), paraissait aux Editions Anthropos (Paris) une somme extraordinairement documentée couvrant toutes les zones frontalières d'Europe, due au sociologue et économiste gene-

vois Charles Ricq: «Les travailleurs frontaliers en Europe». Un travail qui devrait grandement faciliter la mise au point du guide que nous souhaitons.

* * *

Dans les arts graphiques, les positions les mieux assises peuvent soudain se révéler fragiles. Voyez à Berne, la «Verbandsdruckerei», imprimerie proche de l'UDC et des milieux agricoles, acculée à adopter de nouvelles structures, prix d'erreurs de gestion dans le passé, acculée à licencier plus d'une centaine de collaborateurs. Et pour prendre la place encore chaude, voici une autre imprimerie bernoise, «Beatdruck AG», partie prenante à l'édition du géant silencieux de la presse suisse, la «Berner Zeitung», qui se prépare à investir de fortes sommes dans un centre de production moderne. «Jä gäll, so geits» (ainsi va la vie), comme on dit en dialecte bernois.

* * *

Les autorités de la ville de Saint-Gall envisagent de remettre au secteur privé la charge de l'enlèvement des ordures. La boucle est ainsi bouclée. Mais reste à voir quelles seront les charges supplémentaires pour les contribuables.

* * *

L'Internationale socialiste du Lac de Constance organisera au printemps prochain une réunion de militants qui se pencheront sur le problème de l'emploi dans la région. Rappelons que cette internationale groupe les partis socialistes des régions allemandes, autrichiennes et suisses situées sur les rives du Bodan.

* * *

Le quotidien de gauche de Saint-Gall était menacé de disparition. Une action financière menée par le secrétaire du cartel syndical du canton est parvenu à trouver les moyens suffisants pour un nouveau départ. Une société anonyme au capital de 600 000 francs (argent frais) reprend le journal et l'imprimerie. Cette solution convient aux trois autres quotidiens socialistes de la région (Thurgovie, Winterthur et Schaffhouse) qui collaborent à l'achat de pages du «Badener Tagblatt» et qui auraient vu leur part augmenter sensiblement.

Les bonnes lectures du Conseil fédéral

On vous avait entretenu dans ces colonnes des honorables soucis de ces parlementaires qui, voyant les ressources naturelles de la planète s'épuiser, la croissance stagner, en deux mots la terre aller à vau-l'eau, en étaient tout naturellement venus à demander au Conseil fédéral en automne dernier ce qu'il allait entreprendre pour aider le monde à remonter la pente: «Il est donc indispensable de stabiliser la population et l'économie mondiales afin d'assurer un niveau de vie satisfaisant à longue échéance. Nous prions le Conseil fédéral d'exposer dans un rapport détaillé quel est son avis sur cette question.»

Aussitôt interpellé, aussitôt répondu! Mais les députés ne sont pas au bout de leurs peines, car les sept Sages les renvoient à une série de travaux qui, pour être à n'en pas douter leurs livres de chevet, n'en demanderont pas moins un sérieux travail de synthèse aux parlementaires avides de savoir quelles sont les options fondamentales de notre pays pour l'avenir de l'humanité.

Pour les amateurs, cette petite liste de bonnes lectures:

— Pour ouvrir les feux, une étude de l'OCDE (1979): «Interfuturs: Face au futur. Pour une maîtrise du vraisemblable et une gestion de l'imprévisible». «Ce projet de recherche, auquel la Suisse a d'ailleurs participé, note le Conseil fédéral, montre des possibilités d'un développement harmonieux des pays industrialisés et du tiers monde.»

— Une expertise exécutée par W. Leontieff qui considère l'avenir de l'économie mondiale du point de vue de l'ONU: «The future of the world economy, UNO, 1976».

— Un rapport (1972) de D. Meadows au Club de

Rome sur «Les limites de la croissance»; suivi (1976) par une étude modélisée sur la crise de la croissance, «L'équilibre mondial».

— Datant de la même année, un autre rapport mais aussi présenté au Club de Rome, par J. Tinbergen cette fois, le coordinateur des travaux: «RIO - Reshaping the International Order».

— Un troisième rapport: en 1977, M. Mesarović et E. Pestel livrent au Club de Rome un nouveau rapport sur la situation mondiale, il s'agit d'une «Appréciation de l'humanité à un tournant de son histoire».

— Plus accessible peut-être: en 1979, des éditions suisses publient sous forme d'un atlas illustré une vue d'ensemble de l'interdépendance entre la population, l'alimentation, les matières premières et l'énergie.

CIVISME

Tout fout le camp

Il n'y a pas une minute à perdre: nous voici engagés dans l'année 82 et c'est précisément à partir du printemps 82 que l'une des valeurs helvétiques fondamentales risque de se lézarder dangereusement si des mesures radicales ne sont pas mises en œuvre. Cela nous ramène à un des grands moments de l'activité des Chambres fédérales pendant l'année écoulée, ce jour d'octobre 1981, le six pour être précis, où la conseillère nationale Morf rendait publique une «question ordinaire» qui bouleversait les chaumières. N'y allons pas par quatre chemins, le scandale absolu: à partir du printemps 82 donc, les futures gouvernantes de maison n'auront plus de cours d'instruction civique. Eh oui, profi-

— Le travail le plus complet à ce sujet: très vraisemblablement le rapport destiné au président des Etats-Unis: «The Global 2000 Report to the President».

— Et finalement, le Conseil fédéral annonce son intention de présenter des propositions pour un passage «aussi souple que possible» d'une croissance avant tout axée sur la quantité à une croissance plutôt axée sur la qualité. Un thème abordé par une étude financée par le Fonds national, mettant l'accent avant tout sur les aspects écologiques et régionaux et ne traitant que marginalement de ce qui pourrait être fait pour créer de meilleures conditions générales à une croissance qualitative. Le résumé de cette étude a été publié en livre de poche (Binswanger/Geissberger/Ginsburg: Der NAWU-Report, Wege aus der Wohlstandsfalle).

A bon lecteur...

tant lâchement de la révision d'un règlement datant de 1974, une commission de prétendus responsables a supprimé dans la branche intitulée «La gouvernante de maison en tant que citoyenne, employeur et éducatrice» le sujet cardinal suivant: «Instruction civique: structure et organisation de la commune, du canton et de la Confédération; droits et devoirs du citoyen suisse.» Jusqu'où la démobilisation peut conduire certains esprits faibles et anesthésiés par les thèses pacifistes et communistes. Bien sûr, le Conseil fédéral, dans sa réponse s'est montré rassurant: il semble que les pourparlers soient encore en cours entre l'Ofiamt d'une part et l'Association des gouvernantes de maison diplômées et la fameuse commission centrale de l'Association suisse pour la formation professionnelle en économie familiale. Mais le temps presse: les gouvernantes ne sont déjà plus ce qu'elles étaient, si en plus leurs bases civiques étaient insuffisantes...